

L'INTERNATIONALISATION DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE :

*Le « modèle » des **cursums intégrés franco-allemands** Paris Ouest-Nanterre-La Défense / Potsdam*

Durant les 25 ans de leur existence (1986-2011) les formations franco-allemandes en sciences juridiques de Paris Ouest-Nanterre-La Défense (ex Paris X-Nanterre) ont rapidement évolué vers des activités transfrontalières pour devenir, au cours des années 1990, le centre d'un véritable réseau international de coopération universitaire.

La rétrospective que je vous propose nous permettra de distinguer quatre phases.

1°

A partir de 1990/1991, pour accentuer le **caractère binational de nos formations** :

mise en place de la **mobilité « étudiants » et « enseignants »** avec les universités des pays germanophones (programme ERASMUS).

Rajoutant depuis octobre 1986 (mise en place de la 1^{ère} année du Bi-DEUG) à chaque rentrée universitaire un nouveau programme annuel, les doubles formations ont évolué à la rentrée 1990 jusqu'au niveau Bac+5. Elles s'ouvrent dorénavant aux échanges avec les pays germanophones. Les premiers étudiants qualifiés pour le *Diplôme d'études juridiques approfondies* (DEJA) mention « Droit allemand », diplôme universitaire de 3^{ème} cycle (aujourd'hui *Master* niveau 2) partent avec une bourse Erasmus pour un séjour d'études à l'Université de Münster, notre premier partenaire allemand. L'accès à ce diplôme impliquant l'obtention conjointe, au niveau Bac+4, de la *Maîtrise* en droit (diplôme d'Etat) et du DEJA niveau 2 (aujourd'hui *Master* niveau 1). Le nombre des étudiants des doubles formations (mais aussi celui des étudiants ne se consacrant qu'au seul droit français) souhaitant participer à ces échanges allant croissant – surtout après l'ouverture des échanges aux étudiants de la 3^{ème} et 4^{ème} année –, une vingtaine de programmes Erasmus vont être signés dans les années suivantes avec des universités des pays germanophones (entre autres avec les Facultés de droit de Berlin (Humboldt), Halle, Potsdam, Zürich, Vienne). Ces échanges Erasmus valident les résultats des matières passées à l'étranger pour l'obtention du diplôme de l'université d'origine.

La mobilité « étudiants » implique, rapidement, l'arrivée de nombreux étudiants des pays germanophones à Nanterre, qui devient la première destination en France pour les étudiants en droit de ces pays. Dès le début des années 1990, nous obtenons pour un nombre grandissant de ces étudiants le droit de les inscrire à un diplôme d'Etat français en droit. Dans le cadre de nos échanges, plus de 600 étudiants, presque exclusivement d'origine allemande, vont réussir des diplômes de 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycles et, après la réforme L-M-D, des diplômes de Licence et Master en droit.

Les échanges Erasmus vont également de pair avec une forte mobilité « enseignants », indispensable au bon fonctionnement du programme « Droit allemand ». Nous offrons bientôt au total, tous les diplômes confondus, plus de 25 **cours** en droit allemand – un programme difficile à réaliser par nos propres forces, malgré les efforts nanterrois pour créer des postes de titulaires. Comme il y a à Nanterre encore peu de spécialistes du droit d'outre-Rhin, pendant les premières années des doubles formations, la grande majorité de nos cours sont assurés, pendant des périodes d'enseignement de courte durée, par des professeurs invités (financés par le budget universitaire).

Mais comme nous tenons à la réciprocité des échanges, nous envoyons des enseignants de notre Faculté de droit dans les universités partenaires pour y initier les futurs étudiants Erasmus au droit français, voire pour les aider à mettre en place un véritable cursus « droit français », comme à Münster ou à Potsdam.

2°

A partir de 1993/94, pour proposer une formation d'excellence bi-nationale délivrant **deux diplômes (français et allemand)** : création et développement du **cursus intégré franco-allemand en sciences juridiques Nanterre / Potsdam – niveaux 2ème et 3ème cycles / Licence et Master** (COLLEGE FRANCO-ALLEMAND POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : CFAES / UNIVERSITE FRANCO-ALLEMANDE : UFA).

Avec la mise en place à Potsdam d'un cursus « droit français » parallèlement au programme initiant au droit allemand - structure s'inspirant du *modèle du Bi-DEUG nanterrois* -, les conditions pour le développement d'un cursus *intégré* franco-allemand sont désormais remplies. Pendant la Licence aussi bien que pendant le Master (Maîtrise/3ème cycle avant la réforme L-M-D) tous les étudiants du cursus passent au moins un an dans l'université partenaire. En bénéficiant d'ailleurs d'une confortable bourse du CFAES/de l'UFA. Ils vont obtenir, à terme, un diplôme de fin d'études français (Licence, Master ou, autrefois, Maîtrise / 3ème cycle) et allemand (Magister legum-LLM, Staatsexamen). Double diplôme susceptible d'élargir leurs perspectives

professionnelles et, notamment, de leur faciliter l'accès au marché du travail dans le pays voisin.

Le caractère *intégré* du cursus se manifestant dans la validation du diplôme étranger par l'université d'origine. Par exemple, la quatrième année sanctionnée par le niveau I du *Master* en droit à Nanterre est reconnue à Potsdam comme « épreuve » validée dans le domaine de spécialisation *Französisches Recht (SchwerpunktbereichsPrO der Juristischen Fakultät)*. Dans ce cas l'ensemble de cette formation a exclusivement lieu à Nanterre. Ce résultat du Master niveau 1 entrant pour 30 % dans la note finale du « **Premier Examen d'Etat** » en droit (**Erste Juristische Prüfung**).

Dans cette procédure la réciprocité existe. Terminant leur séjour d'études de trois semestres à l'université partenaire, en règle générale après le 1er semestre du **Master bilingue des droits de l'Europe – spécialité « Droit français / Droit allemand »** ou d'un autre *Master* proposé par Nanterre en droit, les étudiants allemands poursuivent leurs études à Potsdam pour y passer la *Erste Juristische Prüfung*. Les notes obtenues dans les matières obligatoires de leur examen de fin d'études allemand sont reconnues par Nanterre comme épreuves du 2ème semestre de leur Master français. Ce qui, avec la validation des matières du 1er semestre du diplôme, leur permet d'obtenir le niveau 1 du *Master bilingue des droits de l'Europe – spécialité « Droit français / Droit allemand »* ou d'un autre *Master* proposé par Nanterre.

A partir de la rentrée 2011, **du côté français**, le „cursus intégré“ Paris Ouest/Potsdam offre au **niveau 2 du Master** un choix entre quatre diplômes proposant une spécialité « Droit français/Droit allemand » impliquant un séjour d'études à Potsdam (avec une bourse UFA) ou dans une autre université partenaire d'un pays germanophone (bourse Erasmus) :

1° le Master des **Droits de l'Europe**, seule formation franco-allemande au niveau M1 à Nanterre et formation la plus prisée au niveau M2 (mais depuis 2011/2012 un *numerus clausus* qui nous a été imposé, a réduit les effectifs);

2° le Master **Juriste européen** ;

3° le Master **Droit social** :

-parcours Recherche

-parcours professionnel (avec stage);

4° le Master **Droit international public et européen** :

-parcours Recherche : Droits des relations internationales et de l'Union européenne.

3°

A partir de 1995/96, pour ancrer nos *cursus intégrés* franco-allemands dans *l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche*, ouvrir des carrières internationales à nos diplômés et promouvoir les langues et cultures juridiques française et allemande en Europe :
développement d'un **réseau européen de coopération universitaire** et de **projets de coopération avec des universités de pays tiers (non européens)**.

Nous avons fait de nos cursus franco-allemands - c'est là que réside leur singularité - le pivot et le centre d'un **réseau européen** dans le domaine des sciences juridiques. Réunissant, d'une façon encore informelle, plus de 40 universités avec lesquelles nous avons signé une convention Erasmus, le réseau organise chaque année dans un autre pays européen des *Rencontres européennes* couplées avec des journées d'études, afin non seulement de promouvoir la *mobilité* étudiants et enseignants, mais aussi pour favoriser le transfert de connaissances dans le domaine de la recherche.

Ainsi, plus de 30 **séminaires et colloques** ont-ils d'ores et déjà eu lieu à Nanterre et dans nos universités partenaires. Traitant d'abord des questions juridiques et politiques de *l'unité allemande*, ils ont, par la suite, mis de plus en plus l'accent sur les questions de l'intégration européenne – en particulier sur le processus d'harmonisation juridique en cours dans les pays de l'Union européenne, sur le développement de *l'espace de l'enseignement supérieur* en Europe et sur la problématique de *l'Europe sociale*.

Notre idée la plus novatrice fut assurément de créer des **universités d'été franco-allemandes et européennes** ouvertes aux doctorants et étudiants en Master. Les thèmes généraux de ces universités d'été - « Espace juridique européen », « L'Europe, une communauté de valeurs », « Solidarité en Europe », « Protection de la personne privée en Europe » - se focalisent sur la question fondamentale de *l'identité européenne*, de ses présupposés et de ses politiques dans le contexte de l'intégration européenne et de la mondialisation. Depuis l'élargissement de l'Union européenne en 2004, notre **Université d'été de Vilnius** (Lituanie), organisée en commun avec l'Université Johann Wolfgang Goethe de Francfort-sur-le-Main et l'Université de Vilnius est devenue une manifestation internationale prestigieuse de notre UFR de sciences juridiques et politiques.

Depuis 2000, d'étroits partenariats Erasmus nous lient avant tout aux **universités polonaises** (Białystok, Łódź, Cracovie, Varsovie/Cardinal Stefan Wyszyński) qui nous permettent de pratiquer une coopération franco-germano-polonaise dans l'esprit du *Triangle de Weimar*.

Depuis 2005, nous misons sur le développement des échanges avec les **universités turques** : Istanbul est aujourd'hui une des premières destinations des étudiants Erasmus nanterrois (Yeditepe, Galatasaray, Bilgi, Université d'Istanbul). La coopération scientifique se concrétise en mars 2009 par un grand Colloque international à Nanterre sur les relations entre la Turquie et l'UE (*Peut-on désirer ou craindre l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ?*), organisé en commun par Paris Ouest et Yeditepe.

En 2011, la coopération scientifique des cursus *intégrés* Paris Ouest/Potsdam avec des universités de *pays tiers* implique pour la première fois des **pays de l'Europe orientale non-membres de l'UE** (projets soutenus notamment par l'UFA et les Ambassades de France et d'Allemagne) :

- la *Biélorussie* : organisation en juin d'une *Université d'été trinationale* à l'*Université d'Etat* de Minsk, sous le thème « Formes et règles des modes alternatifs de résolution des conflits en Biélorussie, en France et en Allemagne »;
- la *Géorgie* : organisation en septembre d'un *Atelier trinationnel pour jeunes chercheurs* à l'*Université du Caucase* de Tbilissi, sous le thème « Atteintes aux droits de l'homme dans le monde contemporain - approches juridiques »;
- la *Russie* : négociation d'un accord de coopération avec l'*Académie d'Etat en sciences juridiques* de Moscou, déjà partenaire de l'Université de Potsdam, dans le but notamment de promouvoir la recherche comparée à l'occasion de colloques, d'ateliers de jeunes chercheurs et d'universités d'été tripartites.

4°

A partir de 2009/2010, pour promouvoir le **multilinguisme et le multiculturalisme** et ainsi améliorer les perspectives *professionnelles* de nos diplômés : la possibilité pour les étudiants des cursus intégrés franco-allemands d'opter pour une **formation trilingue** au niveau Master.

Si les projets de coopération des cursus intégrés avec des *pays tiers* ont la vocation d' y éveiller l'intérêt pour les langues et cultures juridiques française et allemande, ne négligeons pas non plus la possibilité qu'apportent ces projets d' une **immersion** de nos étudiants et enseignants dans une **autre langue** et une **autre culture juridique**.

Nous proposons aux étudiants de niveau Master 2 (exceptionnellement, de niveau Master 1) retenus (après un test attestant de leurs connaissances de la

langue et du droit du pays tiers correspondant à leur choix) une deuxième option en *langue et droit étrangers*, un séjour d'études d'un an dans le pays tiers de leur choix se concluant par une étude comparée trinationale.

Des projets sont réalisés ou en cours de réalisation d'abord avec des universités des pays anglophones (Royaume-Uni, Etats-Unis, Canada, Afrique du Sud, Île Maurice) ou des universités de pays non-anglophones offrant une formation en droit anglo-américain.

Mais notre *option trilingue* est également bien accueillie dans d'autres aires linguistiques et tout particulièrement par celles d'étudiants, français ou non, issus des populations immigrées (Maghreb, Proche/Moyen-Orient, Turquie), dont le nombre parmi nos inscrits va grandissant. Elle permet un "retour aux sources"; elle ouvre de nouvelles perspectives professionnelles extrêmement intéressantes pour leur avenir, notamment dans un contexte international où les peuples du Proche et Moyen Orient ainsi que ceux du Maghreb expriment avec ferveur leur volonté de réformes profondes. Pour engager leurs pays dans une transition vers la démocratie et l'*Etat de droit*. Il est très significatif que les projets d'études des deux lauréates du Prix ROTAL 2011 (*prix d'excellence* des cursus intégrés franco-allemands), toutes les deux de double culture francophone (l'une est d'origine libanaise, l'autre d'origine franco-suisse et syrienne), soient tournés vers l'ouverture des droits français et allemand aux droits des pays arabes.

Cette *diversité* culturelle renouvelée s'accompagne de l'ouverture d'esprit et de la convivialité qui font la particularité de nos formations franco-allemandes. Et ce n'est peut-être pas le moindre apport de notre *option trilingue* que d'oeuvrer ainsi en faveur d'un vrai dialogue entre les cultures.

Otmar Seul

Texte d'une conférence présentée le 24 octobre 2011 devant les responsables ERASMUS-SOCRATES de l'Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense